



Site
non officiel
Troupes De Marine



LES TRADITIONS
DES TROUPES DE MARINE



Dernière mise à jour le Samedi 17 Mars 2012

Les troupes noires - La Grande Guerre et l'Afrique noire française après 1918

Lorsque commença la guerre, personne n'avait véritablement envisagé que la France devrait faire appel à son Empire dans des proportions aussi considérables que celles qui furent atteinte en novembre 1918 (1). Car, même si la contribution de l'Empire, avec 600 000 hommes, ne représenta que 7% environ de l'ensemble des mobilisés par la France, elle fût considérable et elle joua un rôle remarquable sur les fronts du nord-est et d'Orient, surtout à la fin de la guerre. Parmi ces hommes venus de partout, les Africains – entendons ici les Noirs – occupèrent une place essentielle et furent engagés au coeur des derniers épisodes du conflit. En particulier lorsque Reims faillit succomber à l'assaut allemand en juillet 1918... Aussi, sortirent-ils du conflit auréolés d'une réputation de combattants d'une valeur et d'un dévouement exceptionnels. Le bilan doit donc être fait.

Non sans paradoxe, le concours des Africains à la victoire enracina encore plus profondément qu'avant 1914 l'idée que l'Afrique noire était un « réservoir » de soldats. La fin de la Grande Guerre marqua ainsi une nouvelle étape vers l'instauration d'une conscription générale dans les colonies françaises d'Afrique.

Après l'Armistice, les soldats noirs offraient d'ailleurs un avantage énorme sur les métropolitains. Ils étaient sans doute les seuls soldats qu'on pouvait encore maintenir sous les drapeaux. Or, les tâches de l'Armée française s'avéraient nombreuses et lourdes... Pour beaucoup de responsables, les « tirailleurs sénégalais » pourraient y suppléer les fantassins métropolitains... Nécessités militaires et calculs politiques se mêlaient cependant dans ces spéculations.

L'Armistice et surtout le retour à la Paix ouvrirent la période des séquelles et de la mémoire. Il s'agit d'abord d'une mémoire « officielle » construite par les autorités au lendemain de l'Armistice ; elle refléta des intentions politiques bien précises. Mais, il s'agit aussi des séquelles, infirmités, maladies, troubles psychologiques dont souffrirent les survivants. Il s'agit, enfin, de la situation des soldats démobilisés, des Anciens Combattants dont la position dans la société locale fut caractérisée par la désadaptation et l'ambiguïté à l'issue de la guerre.

Bilan et perspective, emploi des Noirs, encore mobilisés, mise en place de la mémoire, séquelles de la guerre, tels seront les principaux axes de réflexion.

BILAN ET PERSPECTIVES

Les deux volets s'articulent, en effet à l'issue du conflit. Personne ne discute plus alors sérieusement l'importance du concours des africains. Les chiffres sont difficiles à établir, mais les recoupements permettent d'accréditer largement ceux qui furent présentés par le député Lyons de Feuchins dans son grand rapport sur l'effort des colonies en 1924. Ils établissent à environ 140 000 soldats venus combattre en Europe, dont 95% ont été des « sujets indigènes » recrutés dans les unités dites de « tirailleurs sénégalais », et le reste parmi les « Originaires des Quatre Communes du Sénégal » à qui la guerre a permis de se faire reconnaître la citoyenneté française pleine et entière. Ce contingent correspond à un recrutement global d'environ 200 000 hommes en A.O.F. y compris la trentaine de milliers de soldats déjà incorporés en 1914, l'A.E.F. n'ayant pas connu de levée à destination de l'Europe avant la fin de la guerre, en 1918. L'A.O.F. fut ainsi le second territoire de l'Empire après l'Algérie par l'importance du prélèvement démographique sur l'ensemble de la population et fournit également le second contingent d'hommes à la métropole.

Cette participation était en deçà des extraordinaires prévisions que Mangin avait faites avant la guerre dans son fameux livre sur la Force noire ; elle était cependant suffisante pour ancrer définitivement l'idée que l'Afrique pouvait jouer le rôle de pivot d'une défense impériale et pallier la faiblesse démographique de la métropole dans l'opinion moyenne en France et même à l'étranger, comme le montre un mémorandum britannique en février 1919 : « The success with the French black Troops were employed is likely to lead to a still greater development of the organisation of this great asset for the protection of France itself ».

L'argumentation devait d'ailleurs être très clairement développée par Mangin lui-même appelé à présider une commission d'étude interministérielle en 1920 : « Notre effort militaire a dépassé tout espoir de prévision. La métropole a besoin de travail, elle a besoin de main d'oeuvre ; nous devons réduire le service militaire au minimum, mais la politique de la France exige en ce moment des forces nombreuses... le moyen de remplir ces obligations, c'est de continuer à nous servir de nos ressources coloniales en hommes ». (3)

En réalité, le projet avait été envisagé depuis pas mal de temps, mais à l'été 1918, il s'agissait de créer une « armée coloniale de choc » pour lequel Clemenceau et Foch eux-mêmes avaient donné leur « entière approbation » dans la perspective d'une continuation de la guerre l'année suivante. Les études en furent poursuivies jusqu'à l'Armistice. Les troupes noires donnèrent en effet alors la pleine mesure de leurs capacités dans les combats pendant la défense de Reims en juillet et lors du retour à la guerre de mouvement. L'idée était de réaliser un amalgame entre unités noires et unités blanches par bataillons à l'échelon des régiments, comme le préconisait Pétain depuis 1917. On estimait qu'ainsi épaulés par les fantassins métropolitains, les Noirs pourraient donner la pleine mesure de leurs qualités « guerrières », qualités qu'on estimait naturelles à certains groupes ethniques. C'est ainsi qu'à l'automne 1919, le Ministre de la Guerre demanda que les contingents soient composés autant que possible selon les proportions suivantes : « 35% de Madingues (Bambaras, Malinkés, Sénoufos), 30% de Voltaïques (Mossis, Bobos, Habbé etc...), 20% de Peuls, Sérères, Oulofs, 15% d'Achantis, centre-Afrique, côtiers » (4). Ces dénominations très grossièrement classificatoires sont révélatrices des stéréotypes dominants dans les milieux militaires coloniaux accrédités depuis l'avant-guerre par les écrits de Mangin.

Les nouvelles estimations étaient impressionnantes. A l'été 1918, la Direction des Troupes Coloniales évaluait à 150 000 à 200 000 hommes, l'effectif possible d'une telle « Armée coloniale de choc » ; on disposait pour cela des 80 000 à 100 000 tirailleurs alors sur le front et des hommes en cours de recrutement en Afrique. Cela aurait permis la formation d'une force offensive que l'on comparait avantageusement aux effectifs d'une armée anglaise de 200 000 hommes et une armée « franco-américaine » de 400 à 500 000 hommes. (5) Plus précisément, l'amalgame des unités à l'échelon des bataillons devait permettre la formation de 10 à 13 « divisions mixtes sénégalaises » ; la pénétration des stéréotypes dans l'esprit des plus hauts responsables militaires était telle que Pétain lui-même préconisa que les noyaux de ces unités mixtes soient constitués par des hommes des « races guerrières », ceux des « races non-guerrières » étant affectés aux unités de travailleurs... (6). On ne commentera pas outre mesure la portée de ces stéréotypes. On remarquera seulement que les combattants auraient été recrutés parmi les

Soudanais (majoritairement des Maliens, des des Guinéens, des Sénégalais, des Burkinabé aujourd'hui), tandis que les Ivoiriens, les Dahoméens, les Congolais, les Centre-Africains auraient été affectés dans des unités de travailleurs aux Armées...

Cependant, la perspective d'une issue proche de la guerre fit brusquement renoncer à « l'amalgame des troupes blanches et sénégalaises » (7), mais pas du tout au projet d'une grande armée noire. Cette fois, les pressions vinrent tout à la fois du député du Sénégal, Blaise Diagne, à la tête d'un Commissariat aux Troupes noires (transformé rapidement en Commissariat aux Troupes indigènes) et de Mangin, commandant du corps d'occupation en Rhénanie en 1919 puis président d'une Commission interministérielle des Troupes indigènes en 1920. Mais, la décision venait de plus haut, de Clemenceau lui-même qui demandait avec la brusquerie dont il était coutumier, le 11 décembre 1918, « qu'une étude sur l'organisation des Troupes noires lui soit soumise dans un délai de quinze jours » (8). Nous n'avons pas trace de cette fameuse étude. Cependant, de nouveaux arguments militaient pour de nouveaux développements de l'Armée noire.

La première raison invoquée était le manque de main d'oeuvre consécutive à l'effroyable saignée dont la métropole était la victime : « La métropole a besoin de travail, elle a besoin de main d'oeuvre, nous devons réduire le service militaire au minimum... (or) la politique de la France en ce moment exige des forces nombreuses... » argumentera Mangin en mai 1920 (9). Ces obligations étaient claires depuis la fin de la guerre : assurer des missions d'occupation et d'intervention un peu partout en Europe, et à l'extérieur de l'Europe, alors qu'il fallait démobiliser... L'Empire, et tout spécialement l'Afrique noire, était appelé à suppléer les défaillances de la métropole.

Mais, il y avait plus dans l'esprit de Blaise Diagne, qui jouait le rôle d'un véritable vice-ministre des colonies d'Afrique noire à l'époque. Ce dernier pensait en effet que la guerre avait créé les conditions favorables à l'instauration du service militaire obligatoire en Afrique. Puisqu'on prévoyait un nouveau recrutement en 1919, mieux valait instaurer la conscription pure et simple, même si l'on réduisait la levée à 15 000 hommes comme ce fut finalement le cas. En vérité, il y avait derrière tout cela un projet politique clair d'assimilation (qui représentait d'ailleurs le second volet de son programme de 1919, avec la « communalisation » c'est à dire l'extension des communes de plein exercice en Afrique). Dès les lendemains de l'Armistice, Diagne présenta un projet de conscription dont les attendus sont révélateurs : « Les indigènes sont rendus aux colonies plus instruits, disciplinés, ayant une teinture de notre langue, conscients de la grandeur de la France, dévoués à son drapeau, outre que le loyalisme des colonies sera ainsi accru, ces hommes après avoir passé par l'école de l'Armée, seront plus aptes à toutes sortes de travaux... » (10).

« Par une fusion plus complète et par un contact plus étroit avec l'élément d'encadrement et de la troupe, écrivait-il ailleurs à l'attention du ministre, l'application de la conscription contribuera à transformer la mentalité de la masse et hâter son évolution » (11).

C'est ainsi qu'un décret pris en juillet et publié en octobre 1919 entérina le projet de Diagne et instaura la conscription dans les colonies françaises d'Afrique noire. Les attendus en reprirent terme à terme les propositions de Diagne ; le service était fixé à trois ans, par classes et universel ; simplement, comme il était inutile – et impossible – d'incorporer tout le contingent, celui-ci fut divisé en deux portions, l'une appelée, l'autre à la disposition de l'autorité militaire. Ainsi, les uns – comme Mangin – pouvaient estimer avoir atteint leur objectif de créer une grande réserve noire, les autres, comme Diagne, avoir posé une des premières pierres de l'accession à la citoyenneté, but ultime du programme d'assimilation des « évolués » africains de l'époque.

Ce décret servit de modèle et fut étendu à Madagascar, mais pas à l'Algérie... où le débat d'avant-guerre se prolongea et l'hostilité des militaires comme des colons à une conscription généralisée demeura très vive (12). Il ne résolut pas non plus une question fondamentale de l'organisation des troupes noires après la guerre, celle de l'encadrement blanc et de la promotion des cadres indigènes. Comme le montre une enquête de février 1919 sur la réorganisation de l'Armée coloniale, le premier posait de graves problèmes. Autant le commandement jugeait-il le corps des officiers bon (« Aux colonies, les multiples fonctions des officiers les maintenaient dans une très bonne activité intellectuelle et physique »), mais insuffisant en nombre à cause de la saignée de la guerre, autant celui des sous-officiers et des hommes de troupe blancs était-il jugé sévèrement. Le remède aurait été la formation de cadres africains à tous les niveaux. C'est ce que Mangin voulut faire triompher en vain au sein de la Commission interministérielle des Troupes indigènes. Il se heurta à la méfiance ou à l'hostilité déclarée de ses collègues, en particulier représentant la Section Afrique (c'est à dire l'Algérie) et à sa mort, la promotion des cadres indigènes fut abandonnée pour n'être reprise qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. On ne comptait alors qu'une quarantaine d'officiers noirs d'active dont un seul avait atteint le grade de capitaine (13).

Au total, le bilan de la guerre – en dehors des pertes et des séquelles que l'on verra plus loin – se soldait-il pour les Africains en un impôt de plus, celui du sang ; la compensation d'une évolution du statut des « évolués » était tout de même fort aléatoire et la reconnaissance de la métropole restait à prouver pour la majorité des Africains retournés à leur vie rurale sous la houlette du commandement colonial. Plus encore qu'avant la guerre, l'Afrique noire conserve en 1919 l'image de réservoir de soldats pour l'avenir.

DU BON USAGE DES NOIRS

Dans l'immédiat, les Troupes noires constituent un formidable outil. Les appelés ont été levés pour la durée de la guerre plus six mois ; on peut aussi compter sur les prochains contingents En décembre 1918, on estime disposer de 115 000 tirailleurs sénégalais mobilisés. Qu'en faire ?

« On ne peut les supprimer; écrit un correspondant anonyme mais fort bien placé au directeur des Troupes coloniales. L'opinion, l'intérêt national, quelques hommes de poids dont le Tigre ne le permettraient pas non plus. Mais, d'autre part, tu ne pourras pas les laisser en France... (les socialistes..., les Américains notamment, les hôteliers et par conséquent les départements du Midi sont d'accord là dessus. Le thème est tout trouvé : prétoirien, comme tu l'as vu par la séance du 29 décembre... » (14).

Que voulait-il dire par ce langage sibyllin ce correspondant ? Trois choses : les opposants aux troupes noires reprendraient le thème d'une armée prétoirienne « au service de la bourgeoisie » ou de généraux en mal de pouvoir – comme l'avait fait Jaurès en 1910 - ; les Américains renouvelleraient leurs pressions en vue d'éviter les mauvais exemples auprès de leurs propres soldats noirs et, enfin, les départements du Midi souhaitaient maintenant se débarrasser de leurs hôtes encombrants... Il y avait du vrai dans tout cela. Le 29 décembre, effectivement, Renaudel au nom de socialistes, s'était alarmé de l'emploi de Noirs en métropole, à propos des manifestations ouvrières du Midi devant ses collègues de la Chambre : « J'ajoute, avait-il assuré, que lorsque les Troupes noires sont envoyées dans les milieux ouvriers pour protéger l'ordre les jours où l'on veut manifester pour Mr Wilson, comme cela s'est produit dans votre département, Mr le Président du Conseil (Très Bien ! Très Bien ! à l'extrême gauche) dans le Var, cela provoque des sentiments extrêmement mélangés chez ces ouvriers ».

En fait, un consensus se dégagait parmi les députés qu'il ne fallait pas maintenir ces Noirs en métropole et Blaise Diagne appuya dans ce sens : « Il est utile... d'élargir assez nos vues pour comprendre que nous ne pouvons pas, nous coloniaux, rester en France alors que nous-mêmes nous avons besoin de main d'oeuvre dans nos colonies (Très Bien ! Très Bien ! à l'extrême gauche) » (15).

La cause était entendue ; les « Sénégalais » ne resteraient pas en France – même si certains le souhaitaient - . Cependant, il ne fut pas question de les démobiliser immédiatement dans leur pays d'origine et bien au contraire de les employer dans les tâches de remplacement des métropolitains . Alors que l'état d'esprit des soldats « indigènes » était fort mauvais dans les camps du Midi en 1919 ; des dizaines de milliers d'hommes de diverses origines, Noirs, Malgaches, Indochinois, Somalis, y furent rassemblés ou plutôt parqués. Les tensions ne cessaient de monter ; souvent des bagarres sanglantes se produisaient entre Noirs et Indochinois. « Tous les Sénégalais, y compris ceux du contingent 1918 s'attendent à être rapatriés dans les six mois suivants les hostilités » constatait le directeur des Troupes Coloniales en septembre 1919... bien au-delà des six mois escomptés.

Cette situation lamentable était due au fait que Fréjus servit de base de concentration des hommes envoyés vers l'extérieur. Pas tellement au Maroc, où Lyautey qui les appréciait modérément, estimait en avoir suffisamment (13 BTS), mais en Algérie. Une expérience avait été menée

avant la guerre dans le sud-algérien (17). Aussi, depuis le début de 1918, Nivelles investi du commandement militaire en Algérie, réclamait-il l'envoi de nouveaux BTS avec des arguments qui peuvent paraître aujourd'hui pour le moins extraordinaires : « L'oasis saharienne, expliquait-il, est née du travail de l'esclave soudanais et risque de mourir de sa disparition » (18). Autant réclamer le retour de l'esclavage noir dans les oasis du sud...

Plus sérieusement, il s'agissait de créer des villages militaires, ce qui était une très vieille idée dont la paternité revenait à Bugeaud et dont l'histoire avait déjà prouvé la vanité. Mais, comme on projetait de faire « hiverner » de nombreux Sénégalais en Algérie, Nivelles, qui se rêvait à nouveau grand stratège, imagina d'en faire une base arrière d'un « bloc allant de Dunkerque au Congo... (grâce à) la continuation du rail par le Sahara vers l'Afrique occidentale d'une part, vers l'A.E.F. de l'autre... » ; on y placerait à la garde 30 000 « Sénégalais » ; « c'était l'indépendance assurée à toute notre politique étrangère future », concluait-il avec assurance (19).

En fait, le gouverneur-général Jonnart réclama bien l'envoi d'unités sénégalaises, mais pas plus qu'avant la guerre ; elles furent envoyées en garnisons dans le sud et ne représentaient plus que 4 500 hommes en 1920. Mais, les visions de Nivelles illustrent bien l'affirmation de l'idée déjà développée avant la guerre d'une France euro-africaine fondée sur la Force noire.

L'Armée d'Orient fut la seconde destination des soldats noirs envoyés à l'extérieur. En fait le moral de ces derniers, dont beaucoup étaient arrivés en 1916, était tombé bien bas en 1918, lorsqu'ils avaient constatés que les Français étaient relevés avant eux. On imagine aisément leur frustration et leur amertume à lire Franchet d'Espérey en juillet : « Les mesures de relève applicables jusqu'ici à l'ensemble des militaires de l'Armée d'Orient à l'exception des BTS provoquent chez ces derniers un certain sentiment de lassitude qui nuit au maintien de l'entrain et de l'allant de ces unités. Le départ de la plus grande partie des gradés européens auxquels les tirailleurs s'étaient attachés les attristes et les décourage en retenant leur esprit sur la différence de traitement qui leur est réservé » (20).

On comptait alors quinze bataillons noirs dans l'Armée d'Orient, dont neuf combattants. Les rapatriements et leur remplacement par des unités fraîches venues de Fréjus et prélevées sur les nouveaux recrutements ne commencèrent qu'à l'automne. Leurs missions furent alors redéfinies vers des « besoins simples en zone tempérée » ; la plupart des unités qualifiées de « bataillons d'étapes » stationnèrent en Macédoine où il restait encore sept BTS à la fin de 1919. Mais, un certain nombre furent affectés aussi au ravitaillement des bases, Fiume, Raguse, Itéa, Constantinople, Varna, Constanza, Sébastopol, ce qui explique leur présence en Mer Noire au moment des mutineries. Le commandement n'hésita pas alors à les transformer en force de répression. Le 26 juin 1919, le Guichen qui devait transporter 600 tirailleurs de relève fut le théâtre d'un drame raconté par Philippe Masson : lorsque les mutins furent réprimés par une centaine de tirailleurs, baïonnettes au canon et coupe-coupe à la main, chargeant les mutins qui succombèrent sous cette force brutale (21).

L'état d'esprit des soldats noirs d'Orient dut sans doute se ressentir du rôle qu'on leur fit jouer ; leur désir de revenir « au pays » s'accrut tellement que l'inquiétude du commandement grandit encore, d'autant que des troubles graves paraissent s'être manifestés à l'automne. Franchet d'Espérey s'en émut au point de mettre en garde le gouvernement contre les effets désastreux d'une telle situation : « Il serait des plus fâcheux pour notre prestige de voir en Orient des mutineries dans nos troupes indigènes dont l'attitude est l'objet d'une surveillance constante de nos alliés et de nos ennemis » affirmait-il (22).

Effectivement, depuis 1917, la présence de Noirs en « Orient » avait servi la propagande allemande lorsque des détachements de Noirs avaient été envoyés à Athènes. Une campagne d'opinion en direction des neutres avait alors développé le thème de la « barbarie » au service de la France. Elle n'avait pas obtenu le succès escompté, mais avait suffisamment inquiété les autorités françaises pour que celles-ci restassent en alerte. Les manifestations de « mauvais esprit » qui affectaient maintenant les « Sénégalais » incitaient à encore plus de circonspection ; dans ces conditions, les tirailleurs furent retirés progressivement – et certains envoyés au Levant, sous le commandement de Gouraud...

Cependant, c'est la Rhénanie qui constitua le test principal des campagnes contre la « barbarie noire », « Die Schwarze Schande ». Il s'agit ici d'un épisode essentiel qui marqua les mentalités en Allemagne dans tout l'entre-deux-guerres. Environ 4 000 à 5 000 « Sénégalais » et Malgaches y séjournèrent jusqu'en 1920 en troupes d'occupation. Ils furent le prétexte d'un des plus graves contentieux entre une France jugée arrogante et une Allemagne humiliée (23).

On pourrait croire que l'idée d'envoyer de Noirs en troupes d'occupation de la Rhénanie serait venue de Mangin. Elle venait tout autant du député du Sénégal et, de fait, les deux hommes se concurrencèrent pour obtenir « de faire stationner à la bonne saison en pays ennemis des bataillons sénégalais ». Blaise Diagne y voyait sans nul doute une sorte de revanche sur les Blancs et la reconnaissance du rôle joué par les Noirs au cours de la guerre. Y vit-on aussi du côté français une manière d'humilier plus les Allemands ? Clemenceau, dans le langage direct et cru qui lui était familier s'en expliqua en septembre 1919 devant les députés : « J'avais d'abord hésité à y envoyer des nègres, je craignais une révolte de la part des Allemands. Or, les nègres sont arrivés dans le pays, ils ont appris le nègre aux petits enfants. Malheureusement, ils ne supportent pas facilement le froid, ni la neige et nous allons être obligés de prendre des précautions avec eux » (24).

Il est permis de mettre en doute les hésitations du Tigre ; celui-ci avait sûrement moins hésité deux ans plus tôt à faire appel aux troupes noires réputées pour leur « sauvagerie » à combattre les Allemands. En réalité, l'extrême-droite allemande avait déjà déclenché une campagne de calomnies contre la présence des Noirs en Rhénanie à coup de pamphlets, de tracts, caricatures, médailles injurieuses, voire obscènes, qui chargeait les Noirs de tous les vices et de toutes les violences possibles, dénonçait le danger de la contamination de la « race allemande » par leurs maladies et accusait la France de cette « Honte noire ». Cette campagne faisait écho à celle qui s'était déjà développée avant la guerre et surtout pendant la guerre, ainsi qu'à la terreur que les « Sénégalais » avaient inspiré aux combattants allemands, terreur d'ailleurs exploitée par les adversaires en présence, non sans contradictions (25). tous les ingrédients du racisme nazi se trouvaient déjà réunis, dira-t-on ; mais, avec Annette Becker, nous pouvons y voir aussi, le reflet de la hiérarchisation des races développée par la littérature populaire et soit-disant « scientifique » du XIXe siècle exacerbé dans le contexte de la « culture de guerre » (26).

L'affaire devait traîner plusieurs années, malgré la défense présentée à la S.D.N. en 1922 qui attribua l'origine de l'affaire au livre publié par un pamphlétaire et romancier munichois, Heinrich Distler, La souffrance allemande sur les bords du Rhin et à un film que le ministère de l'Intérieur allemand dut d'ailleurs interdire, intitulé la Honte Noire (27). Bien qu'on ait pu apporter la preuve qu'il s'agissait de calomnies, la campagne contre la Honte noire fut la première séquelle de l'emploi des troupes noires dans la Grande Guerre en Europe.

LES SÉQUELLES

Cependant, les séquelles se mesurent aussi en termes de pertes humaines, de conséquences psychologiques et de mémoire pour les Africains.

Les pertes sont impressionnantes. Compte tenu des difficultés rencontrées pour établir leur évaluation, on peut cependant chiffrer ces pertes, morts et disparus, à environ 30 000 à 31 000 hommes, en y englobant les « Originaires des Quatre Communes du Sénégal », citoyens français : 21,6 à 22,4 % de l'effectif venu en Europe, un homme sur cinq... le bilan était cruel. Il appelle cependant plusieurs observations. Ces pertes ne sont pas plus élevées que celles des fantassins de la métropole (22,9 %) et en termes sèchement comptables, les tirailleurs ne constituèrent pas plus qu'eux une « chair à canon ». Ajoutons que beaucoup de ces hommes furent victimes des maladies plus que des combats... La seconde observation est que ces pertes représentèrent alors une proportion insignifiante de la population de l'A.O.F. (moins de 3‰) et que, par conséquent, elles ne creusèrent pas de « trou » démographique dans la population. Ceci explique que la guerre ne paraît pas avoir vraiment interrompu la reprise de la croissance démographique en Afrique française observable depuis la fin de la conquête. Le mythe ne s'enracina pas moins d'un prélèvement insupportable.

C'est que la Grande Guerre généra aussi des attitudes nouvelles et que le rapatriement des soldats démobilisés, des blessés, malades ou invalides détermina des réactions ambiguës à leur retour.

La Guerre engendra une catégorie sociale nouvelle, celle des Anciens Combattants. Les rapatriements et la démobilisation furent longs et ne s'achevèrent qu'en 1920. Les Anciens Combattants et leurs familles devaient faire l'objet d'une série de mesures de faveur : aides aux invalides, avantages matériels et privilèges civiques. Du moins en principe. En ce qui concerne les « invalides », il était prévu que le camp de Tiaroye au Sénégal servirait tout à la fois de camp de triage et de « véritable Hôtel des Invalides » pour les grands mutilés. Qui étaient ces invalides et étaient-ils nombreux ? Les transports des rapatriés vers l'Afrique en 1919 en donnent une idée ; en février, le navire-hôpital Flandre ramena 60 grands mutilés, 55 tuberculeux, 58B lépreux, 111 malades divers et aussi... 94 « aliénés ». Sur près de 49 000 rapatriés en 1919, on peut compter 2 230 tirailleurs explicitement signalés malades ou blessés, soit 5% de l'effectif.

« Déjà ce sont des déchets ; si on ne s'en occupe pas, ce seront des épaves » avait averti le gouverneur général Van Vollenhoven dès 1917 (28). Mais les tirailleurs répugnaient à se laisser hospitaliser et désiraient avant tout rejoindre leurs familles. Les tuberculeux - sûrement pas tous - furent isolés dans un sanatorium près de Dakar et un certain nombre de mutilés furent envoyés dans un centre de rééducation « professionnelle » (mais qu'entendrait-on par là ?) de Bamako. En réalité, l'Ancien Combattant mutilé ou l'esprit égaré devint un personnage familier de bien des villages de brousse et du roman africain (29).

Afin de « réacclimater » les tirailleurs démobilisés - pour employer le langage administratif, on avait admis aussi le principe d'aides pécuniaires et des « emplois réservés ». Il n'est guère surprenant que l'application ait donné lieu à beaucoup de mécontentement. Primes de démobilisation et pécules versés aux familles, firent l'objet de mesures discriminatoires et de complications administratives (les « papiers » !) absurdes ; les pensions d'invalidités elles-mêmes furent souvent retardées ou carrément oubliées (30). Quant aux « emplois réservés », ils furent cantonnés pour la plupart à une catégorie de petits postes de plantons et manoeuvres de l'administration, agents auxiliaires des services des postes et des chemins de fer... d'ailleurs pas bien appréciés par leurs employeurs.

Mais la mesure qui suscita le plus de problèmes, fut l'exemption de l'indigénat et, pour certains, l'accession à la citoyenneté des tirailleurs et de leurs familles. On touchait là, en effet, aux bases mêmes du régime colonial français qui instituait une distinction radicale entre « citoyens » (métropolitains, Antillais, « originaires » des Quatre Communes du Sénégal, naturalisés des établissements français de l'Inde et de Cochinchine) et « indigènes », ces derniers soumis à un traitement fiscal et disciplinaire spécifique et exclus du droit de vote. Ces exemptions, accordées au compte-gouttes, furent très mal vues à la fois des administrateurs et des chefs « traditionnels ». Les premiers y virent la création d'une « caste » dotée de privilèges, surtout à cause de l'exonération de l'impôt de capitation ; les seconds des rivaux potentiels, aspirant aux fonctions de chefs de village ou même de cantons...

Aussi, l'immédiat après-guerre fut émaillé un peu partout d'incidents plus ou moins graves, qualifiés avec beaucoup d'exagération de « mutineries » à Kindia, en Guinée, au milieu de 1919 (il ne s'agissait que d'une bousculade de protestation contre le retard des pensions). Les démobilisés finirent par « rentrer dans l'ordre » et par constituer des groupes d'hommes souvent en marge de la société locale et considérés comme des « hommes des blancs » ou des « déracinés ».

Pour autant qu'on puisse appréhender les phénomènes de mémoire, on peut constater que la mise en place d'une « mémoire officielle » fut immédiatement entreprise par les autorités. Le premier « 11 novembre », celui de l'Armistice, fut célébré dans un Dakar pavovisé, en liesse pendant plusieurs jours et de fêtes organisées avec faste dans la plupart des capitales de territoires... Le ton était donné ; le « 11 novembre » devait être - à la différence de la métropole - beaucoup plus une célébration de la France victorieuse plus qu'une célébration du sacrifice des morts. Mais, assez vite, dès les années 30, l'Armistice devint une cérémonie officielle de routine dans les colonies, presque en marge de la vie réelle des Africains, occasion pour les Anciens Combattants de se réunir, voire de toucher les pensions qui se faisaient attendre. Cependant, dans la symbolique coloniale française, le « 11 novembre » prit définitivement une place égale au « 14 juillet ».

Les monuments aux morts furent encore plus que le « 11 novembre » des pièces essentielles de cette symbolique. Au lendemain de la guerre, trois monuments furent érigés à Dakar, Saint-Louis du Sénégal et Bamako. On peut être stupéfait de constater que leur construction résulta de la concurrence entre trois lobbies qui cherchaient à accaparer la mémoire du sacrifice ; un premier autour du général Archinard, qui, jadis avait été la grande figure de la conquête du Soudan, un autre formé par Blaise Diagne, un troisième inspiré par le ministre des Colonies lui-même, Albert Sarraut. L'édifice de Dakar érigé devant le palais du gouvernement, devait s'intituler Monument aux morts et créateurs de l'A.O.F. et accueillir sur les faces de son piédestal... cinq figures de gouverneurs-généraux de l'A.O.F. (31) ! Le second, offert à la ville de Saint-Louis, était le plus classique. Mais, le plus intéressant fut celui commandé en double par le « comité Archinard » pour être placé à Bamako et à Reims ; en 1940, il fut détruit par les allemands...

La « mémoire officielle » n'a donc jamais été exempte de calculs et de paradoxes si bien qu'elle n'a pas toujours été « appropriée » par les Africains, d'autant plus que leurs morts reposent pour la plupart inconnus ou oubliés dans des cimetières, loin de leurs terres et de leurs dieux familiers sur la Somme, à Douaumont, à Fréjus - aujourd'hui à Luynes près d'Aix-en-Provence (32) - et à Sète, un des premiers ports qui les vit débarquer en 1914.

Et la « mémoire des Africains » ? Il est particulièrement difficile de répondre à cette question, tant les renseignements sont peu nombreux ou sujets à caution ou encore trop postérieurs. Cependant, à travers les correspondances, les « rapports sur le moral », les inspections, les témoignages, beaucoup d'Africains qui réchappèrent ne paraissent pas avoir gardé une image négative de la France. beaucoup semblent avoir partagé un sentiment d'admiration pour un pays qui leur paraissait extraordinaire et un désir d'admiration. Dans ce registre, le roman autobiographique de Bakary Diallo, Force Bonté, publié en 1926, est le premier témoignage d'un Ancien Combattant ; il appelait à une nouvelle fraternité mais, au passage, rappelait aussi que « la langue colonial, même en français, n'a pas l'accent réel que nos oreilles ont entendu ici » (33). car, à côté de cet authentique amour de la France, on doit aussi constater une tristesse et les désillusions. la condescendance blanche y fut pour quelque chose, et, à cet égard, le remarquable témoignage qu'apporte Lucie Cousturier en 1920 est révélateur. Les tirailleurs ne furent pas tous dupes de l'attention qu'on leur accordait et réagirent avec amertume aux regards curieux d'exotisme des Blancs ainsi qu'à leur mépris. certains se plainquirent d'être traités comme « paquets à rapatrier », d'autres d'être moqués pour l'« Français tirailleur » qu'on leur avait appris dans l'Armée (« c'est des mots trouvés par les Européens pour se foutre des Sénégalais »), d'être observés comme des animaux aux grilles des dépôts et hôpitaux par « une foule curieuse et gênante », traités de « nègres » et de « sauvages » (34). Or les incidents se multiplièrent à la fin de la guerre dans les camps et ce n'est pas par hasard qu'un des futurs militants anticolonialistes les plus radicaux de l'après-guerre, le Sénégalais, Lamine Senghor, appartint au dernier contingent levé en 1918 (35).

Bakary Diallo et Lamine Senghor représentèrent donc sans doute les deux modèles opposés de réactions africaines à la guerre, deux attitudes de générations aussi. Elles pesèrent considérablement sur les controverses postérieures. Il n'est pas sans intérêt de les examiner. Celles-ci commencèrent avec un roman dont le personnage du tirailleur était complètement absent, le fameux Batouala, encore fonctionnaire colonial, René Maran. Fameux, parce que son couronnement par les Goncourt en décembre 1921 suscita un scandale littéraire, compte tenu d'une préface qui était un véritable anticolonialiste. L'ouvrage parut particulièrement dangereux dans le contexte des accusations portées contre la France par l'Allemagne. Ce sentiment grandit encore lorsque Maran, remercié de ses fonctions dans l'administration coloniale, se rallia au petit milieu militant des intellectuels africains et antillais. En 1924, il attaqua de plein fouet Blaise Diagne en l'accusant d'avoir été stipendié pour recruter les soldats de 1918. Mais, surtout, il alla plus loin, trop loin, en affirmant que « le patriotisme bien compris exige(ait) qu'à certaines heures pour certains motifs, on impose une patrie à ceux qui ignorent jusqu'à la signification exacte de ce mot » (36). Le procès de la conduite de la France dans ses colonies d'Afrique pendant la guerre était transparent. Blaise Diagne gagna aisément son procès. Mais on fut aussi bien heureux de saluer la publication de France-Bonté deux ans plus tard !

Une telle force dénonciatrice ne se retrouve pas dans la plupart des écrits postérieurs. Léopold Sédar Senghor dans ses Hosties noires (1940), et d'autres écrivains moins célèbres s'attachèrent surtout à souligner les souffrances des soldats, leur difficile réinsertion dans le tissu social indigène, les traumatismes psychologiques jusqu'à la folie que la guerre avait engendré chez ces hommes, enfin leur éminente dignité humaine.

la dénonciation virulente et radicale ne réapparut que dans les années 1950 à travers la nouvelle génération de Sembène Ousmane et Abdoulaye Ly (37).

Au total, pour les troupes noires après la guerre, pour les populations de l'Afrique noire française; le bilan était bien ambigu. Les Noirs maintenus sous les drapeaux servaient à des tâches subalternes de police ou d'occupation ; ils alimentèrent involontairement le capital des ressentiments allemands contre la France. Ils confortèrent la métropole dans l'illusion que l'Afrique était plus que jamais une réserve de soldats, fer de lance d'une nouvelle armée coloniale, dans laquelle la promotion aux grades supérieurs leur était d'ailleurs pratiquement interdite. Quant aux populations, l'impôt du sang qui leur avait été imposé et la conscription qui était désormais instaurée n'étaient assortis que de promesses assez vagues et bien illusives. Dans ces conditions, on peut même s'étonner du calme qui suivit. Les avantages immédiats tirés de la mobilisation et de la démobilisation de leurs fils comptèrent, certainement dans le maintien de ce calme ; de plus, le poids des pertes était tout de même limité et les images ramenées par les tirailleurs ne furent pas entièrement négatives ; les autorités dites « coutumières » ou « traditionnelles » collaborèrent également avec l'autorité administrative, enfin la France bénéficiait du prestige du vainqueur.

Cependant, il y eut bien élaboration de deux mémoires. L'une est celle des métropolitains. Elle combina en France (38) trois caractères : une bonne conscience assez confondante qui trouvera son expression la plus éclatante dans l'exposition internationale coloniale de 1931 (à l'occasion de laquelle furent publiées les grandes histoires militaires de l'Afrique française) ; une assez vague gratitude envers les Africains qui avaient combattu aux côtés des métropolitains, non exempte de racisme condescendant pour ces « grands enfants » qu'étaient les Africains ; et, paradoxalement, une confiance sans mélange dans le loyalisme des hommes de couleur envers la France civilisatrice (39). L'autre est celle des Africains, fort complexe, caractérisée effectivement par ce loyalisme, par un désir d'assimilation plus que de contestation chez la plupart des nouvelles élites qui partageaient un réel amour de la « France Mère-Patrie » ; mais aussi par une amertume diffuse d'abord, peu à peu plus nettement exprimée à l'égard de la France colonisatrice dans la masse des populations et les nouvelles générations.

NOTES

1. Sur la participation des Africains à la guerre, Marc Michel, « L'appel à l'Afrique, Contributions et réactions à l'effort de guerre en A.O.F., 1914-1919 », publications de la Sorbonne, 1982, 533 p. et Colette Dubois, « le prix d'une guerre, deux colonies pendant la première Guerre mondiale (1911-1923) », Institut d'Histoire des Pays d'Outre-Mer, Université de Provence, 1987, 345 p. dacty. Sur les Malgaches nous renvoyons à Chantal Valensky, « Le soldat occulté, les malgaches de l'Armée française », L'Harmattan, 1995, 445 p.
2. PRO, FO 608/124/335-41, « memorandum of French Colonial Policy » par Neville Henderson à Lord Derby et Curzon, 25 février 1919.
3. A.N., 149 AP 12/2, « Papiers Mangin, Commission interministérielle des Troupes Indigènes », P.V. de la séance du 7 mai 1920.
4. ANS, 4 D 92/1, « Instruction sur le recrutement », p. 43, Amalgame des races, Dakar, 9 octobre 1918.
5. SHAT, 16 N 138, « Note sur l'organisation d'une armée de manoeuvre », projet de la D.T.C. (Direction des troupes Coloniales), sd (août-septembre 1918).
6. SHAT, 7 N 1991, Le gén. cdt les Armées du Nord-Nord-Est à prés. du Conseil, min. de la Guerre, GQG, 31 octobre 1918.
7. SHAT, 7 N 1991, DTC à gén. insp. ds cont. colx et gén. cdt le camp de Fréjus, 4 nov. 1918
8. SHAT, 7 N 441, Bordereau de la direction des troupes Coloniales, DTC à Cabinet du min. de la Guerre, prés. du Conseil, 11 déc. 1918
9. A.N., 149 AP 12:2, Papiers Mangin, Commission interministérielle des Troupes indigènes, P.V. de la séance du 7 mai 1920 doc. cit.
10. CAOM, Aff. Pol. 3037/5, Projet de décret sur le service militaire en Afrique après la guerre, Diagne à Simon et Clemenceau, déc. 1918
11. CAOM, Aff. Pol. 3037/5, ibid
12. Voir sur ce sujet, Charles-Robert Ageron, « Les Algériens musulmans et la France », Paris, PUF, 1968 et Gilbert Meynier, « L'Algérie révélée, La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle », Genève, Droz, 1981
13. Le capitaine Tchoredé qui devait être tué héroïquement en juin 1940. Sur cette question de la promotion des officiers noirs, article à paraître.
14. A.N., 149 AP 12, Papiers Mangin, brouillon de lettre au colonel Laroque, directeur des troupes col, sd. (début 1919) (lettre sans doute du commandant Guignard, ami personnel de Mangin).
15. JORF, Débats de la Chambre des Députés, 2e séance du 29 décembre 1918, pp. 3728-3730. Pris à partie à droit, Renaudel devait finalement apostropher ses critiques en ces termes : « Au contraire, c'est vous qui à chaque moment invoquez la guerre des races, qui vous avez souvent invoqué le droit des races supérieures à coloniser les races inférieures ».
16. SHAT, 7 N 383, Le directeur des Tpes col. au Comm. Gén. aux Effectifs coloniaux, 3 septembre 1919.
17. Voir Marc Michel, « L'appel à l'Afrique... », op. cit., chap. 2.
18. A.N., 149 AP 11/6, papiers Mangin.
19. SHAT, Etudes et Notes, 717, Projet Nivelles sd transmis par Jonnart janvier 1919.
20. SHAT, 7 N 353, Note de la DTC au 1er Bureau, 18/08/98, Pièce jointe : lettre de Franchet d'Esperey à Clemenceau, ministre de la Guerre, 29 juillet 1918.
21. Philippe Masson, « la Marine française et la mer noire, 1918-1919 », thèse dactylo, tome IV, pp 886-887.
22. SHAT, 7 N 353, Note de Franchet d'Esperey pour la DTC, 17 oct. 1919.
23. Abondante littérature sur cette question. Principalement NELSON Keith L. The « Black horror on the Rhine » ; Race as a factor in Post-War 1 Diplomacy, Journal of Modern History, XLII, 1970, 606-627 et RIESZ Janos/SCHULTZ Joachim éd., « Tirailleurs sénégalais », Peter Lang, 1989, 280 p, en particulier articles de Hans-Jürgen LUSEBRINK, « Tirailleurs sénégalais » und « Schwarze Schande », Verlaufsformen und Konsequenzen einer deutsch-französischn Auseinandersetzung (1910/19126) zr sdz Joachim SCHULTZ, « Die Uutschebbs » am Rhein. Zur Darstellung schwartzererer Soldaten während der französischen Rheinlandbesetzung (1918-19130).
24. AN, C7773/8705, Procès-verbaux de la Commission des traités de Paix, annexe au P.V. de la séance de la 28e séance, le 27 septembre 1918, audition du prés. du Conseil, pp. 119-121.
25. Cf. sur ce problème, voir Annette Becker, « Oubliés de la grande Guerre, humanitaire et culture de Guerre... », Ed. Noësis, 1998, pp. 320-32 ; également Marc MICHEL, « L'appel à l'Afrique », op. cit., p. 344 s.. Les Allemands voulurent convaincre l'opinion des neutres de la duplicité de la France cautionnant les « atrocités » des Noirs, de leur « brutalité » contre leurs colons en Afrique exploitée par les Français (Annette Becker, pp. 318-319), mais s'efforçaient de « récupérer » par la propagande les prisonniers du camp de Zossen ; les Français niaient toutes les « brutalités » de leurs troupes noires, mais exaltaient leurs « vertus guerrières » dans les opérations de choc.
26. Cf. Annette BECKER, op. cit, ibid.. Sur la culture de guerre, nous renvoyons ici, aux travaux de Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU et Annette BECKER.
27. Cf. rapport du capitaine BOURIAND pour le Commissariat général des Troupes noires, La campagne allemande contre les Troupes noires, Paris, Gauthier-Villars, 1922.
28. J.O.A.O.F., 27 octobre 1917, Circulaire au sujet des tirailleurs réformés ou licenciés.
29. Voir à ce sujet Janos RIESZ, « La "folie" des tirailleurs sénégalais : fait historique et thème littéraire de la littérature coloniale à la littérature africaine de langue française » in J.P. et Roger Little Black Accents, Writings in French from Africa, Mauritius and the Caribbean, Grant and Cutler, 1997, pp. 139-156.
30. Le problème ne cessa de se poser par la suite et jusqu'à nos jours, c'est une des grandes raisons d'amertume des Anciens Combattants d'Afrique. Deux raisons essentielles : la difficulté à identifier les ayants-droits par leurs noms surtout pour les pensionnés de la première Guerre mondiale ; le blocage des pensions depuis les indépendances africaines des années 60.
31. Sur les monuments aux morts, ANS, 17 G 281/126 (Correspondances entre Paris et Dakar, 1921-1923) Les Annales Coloniales, mars 1921,

La Dépêche Coloniale « Statuomanie coloniale », 26 janvier 1922. Le monument aux morts de Dakar, débarrassé de son socle et d'un cadre décoratif fort lourd, est aujourd'hui transféré dans le cimetière Bel-Air de la capitale sénégalaise et a été rebaptisé symboliquement monument du souvenir « à Demba et Dupont »...

32. Voir là-dessus les publications fascicules de la Délégation à la mémoire et à l'information historique du Ministère des anciens combattants et victimes de guerre, L'Armée coloniale, les soldats d'outre-mer, Monuments et sépultures.
33. Bakary DIALLO, « Force-Bonté », 1re édition, Paris, Rieder, 1926, 2111 P., préf. de Jean-Richard Bloch, rééd. les Nouvelles Editions Africaines – ACTT, 1985, préf. de Mahamadou Kane, p. 152..
34. Lucie COUSTURIER, « Des inconnus chez moi », Paris, éd. de la Sirène, 1920, 292 p. Cette femme remarquable et sensible, amie de Jean-Richard Bloch, tint une école dans sa villa de Saint-Raphaël pendant toute la guerre depuis 1916, p. 105, 274...
35. Sur Lamine Senghor, militant et compagnon de route du P.C.F., voir Philippe DEWITTE, « Les Mouvements nègres en France », 1919-1939, L'Harmattan, 415 P.
36. IN « Les Continents », 1er décembre 1924. Sur Maran, article à paraître, Marc MICHEL, « L'affaire Batouala, René Maran, écrivain anticolonialiste ou écrivain de l'ambiguïté », 123e Congrès du CTHS, avril 1998.
37. Abdoulay Ly, « Mercenaires noirs », Paris, Présence Africaine, 1957, 67 p.
38. Inutile d'insister sur le caractère unilatéralement raciste de cette mémoire en Allemagne ; selon Janos Riesz, elle aurait déterminé le régime nazi à éliminer les métis de noirs nés de ces unions par la suite. cette mémoire est sans doute à opposer à celle que les Allemands développèrent après la seconde Guerre mondiale avec l'arrivée des Noirs américains.
39. Hubert TISON. Les troupes coloniales dans les manuels scolaires dans « Les troupes coloniales dans la grande Guerre ». Actes du Colloque de Verdun. IHCC Paris, ECONOMICA, 1997.

PARATEXTE EDITORIAL

Le texte

Valeur guerrière, nombre, commodité d'emploi, insertion civilisatrice, relais d'une métropole démographiquement affaiblie, grandeur de l'Empire, tels paraissent les principaux « avantages » de l'utilisation des troupes noires (essentiellement d'AOF) par gouvernement et militaires. C'est surtout la défense et la poursuite, en juillet 1918 et plus tard, qui révélèrent les capacités des troupes d'Afrique noire. Mais leur maintien en métropole après l'armistice, la question de la promotion des cadres indigènes, l'état d'esprit des soldats maintenus, alimentèrent les divergences.

L'armée d'Orient employa également des troupes noires, ce qui explique leur présence en Mer noire lors des mutineries. Enfin, c'est leur utilisation en Rhénanie qui fit naître la répulsion envers « la barbarie noire » chez les populations humiliées.

Séquelles et conséquences ? 30 000 tués environ, c'est-à-dire un très faible pourcentage de la population de l'AOF ; l'apparition d'une catégorie sociale, les Anciens Combattants, souvent déçus et jalouxés ; la montée d'un sentiment anti-colonialiste chez les futures élites africaines.

L'auteur

Marc Michel, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Provence est membre du conseil scientifique de l'Historial de Péronne. A ce titre, il a dirigé l'exposition Mémoire d'Outre-Mer, les colonies et la Première Guerre mondiale (Péronne, juin-octobre 1996). Il publie La Mission marchand, 1895-1899 (Paris - La Haye, mouton, 1972), L'appel à l'Afrique, Contributions et réactions à la Première Guerre mondiale en A.O.F. (1914-1919) (Paris, publications de la Sorbonne), Gallieni (Fayard, 1989), Décolonisation et émergence du tiers-monde (collection carré-Histoire, Hachette sup. 1993). Il est l'auteur du volume sur la colonisation européenne de la Documentation Photographique (la Documentation française, 1997). Il a participé au volume sur le XXe siècle de la collection Bréal et a co-dirigé avec Charles-Robert Ageron plusieurs colloques sur la décolonisation.

SOURCES

Historiens Géographes n° 364 - Octobre-novembre 1998 - Page 237 à 248



Retour au Menu
'TDM Aujourd'hui'



Commentaires, critiques, demandes d'informations
contacts : [administrateur](#) - [rédacteur](#)
du site non-officiel des Troupes De Marine